

REPONSE A NOTRE COURRIER

Airbus Helicopters

Direction des Ressources Humaines
De : Amandine FOSSARD
amandine.fossard@airbus.com

M. Régis DELU

Secrétaire du syndicat FO
AIRBUS HELICOPTERS MARIGNANE

Objet : Réponse à votre courrier du 17 février 2025

Monsieur,

Par la présente, je vous confirme la réception et la prise en compte de votre courrier, daté du 17 février 2025, relatif à la situation des programmes TIGRE et NH90 au sein d'Airbus Helicopters Marignane. Celui-ci a retenu toute mon attention, tout comme l'ensemble de nos récents échanges à ce sujet.

Ce courrier de réponse est l'occasion pour moi de souligner l'absence d'impact d'un point de vue emploi pour nos collaborateurs dans la mesure où nous sommes en capacité de proposer un nouveau poste à chacun d'entre eux, en cohérence avec leur choix de secteur pour une forte majorité.

Dans le respect de nos obligations, il était nécessaire de respecter nos instances et permettre aux élus d'accéder, en priorité, aux informations relatives à la réallocation des ressources dans le cadre du ramp down NH90 et du Tigre.

Comme vous le savez, le processus d'information / consultation est désormais terminé. Cela va donc conduire les managers et HR Business Partners à informer individuellement les salariés concernés leur permettant ainsi de communiquer sur les modalités associées à leur mobilité.

Par votre courrier, vous évoquez la classification et mentionnez un impact potentiel pour certains collaborateurs. Je ne peux aller que dans votre sens en ce qui concerne la classification et ses origines : un système qui classe les emplois et non les salariés, un système issu de la Convention Collective National de la Métallurgie qui permet d'analyser, de classer et de hiérarchiser leurs emplois les uns par rapport aux autres.

Par ailleurs, votre organisation syndicale nous interpelle sur la nécessité d'accompagner les collaborateurs concernés en formulant diverses propositions. Après analyse et étude, nous pouvons vous confirmer la mise en oeuvre :

Pour tous les salariés concernés par la réallocation des ressources en lien avec la baisse de charge du NH90 / Tigre :

- d'un suivi en CSE-E de Marignane quant à l'évolution de la réalisation des actions relatives à la réallocation des ressources.
- d'une mesure d'accompagnement salarial lors de la prochaine politique salariale 2025 / 2026. Si les termes n'en sont pas encore définis du fait de la négociation salariale en cours, nous pouvons confirmer l'application d'une augmentation individuelle minimum.

Pour les salariés non-cadres pour lesquels la réallocation des ressources en lien avec la baisse de charge du NH90 / Tigre a un impact sur l'exercice des compétences acquises :

- d'un accompagnement RH renforcé impliquant les HR business Partners par le biais d'un entretien de développement annuel. Cet échange formel aura vocation à faire un point de situation dans l'année de la mobilité du collaborateur.
- d'une attention particulière pour le personnel concerné de voir une éventuelle future candidature être prise en compte sous réserve d'adéquation entre les compétences acquises et celles attendues.
- d'une mesure financière individuelle, destinée à encourager les salariés à valoriser et maintenir leurs compétences acquises. Cette mesure, en date du 1er juin 2025, prendra la forme d'une intégration au salaire de base pour un montant de 50€. Ce montant pourra être porté jusqu'à 70€ en fonction de notre estimation de la criticité de la compétence / potentiel en lien avec les besoins de notre entreprise.

Je porte à votre connaissance, comme partagé lors du dernier CSE-E de Marignane, notre volonté d'informer les salariés concernés des mesures dont ils bénéficieront lors de l'entretien manager/RH prévu durant les prochaines semaines.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



De Régis DELU
Secrétaire du syndicat FO AIRBUS HELICOPTERS MARIGNANE

A Amandine FOSSARD et Mathieu DAVID-HINE
Head of HR France – SPIR Airbus AH et Head of HR Operations

Objet: Ramp-down TIGRE et NH90 . Marignane, le 17/02/2025

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, le reclassement des personnels de production des programmes Tigre et NH90 à Marignane est en cours.

Il nous semble, suite à l'analyse au plus proche du terrain, qu'il va être difficile de conserver le niveau des postes actuellement occupés au vu des postes de reclassement proposés aux salariés.

Cette situation générée par le ramp-down serait **intolérable** pour notre syndicat !

Nous sommes pleinement conscients qu'elle est en lien avec le système de classification tel que vous l'avez déployé de manière autonome et par ce courrier nous rappelons que le sujet classification n'est pas issu de notre accord société RELOAD.

Il reste que si la situation doit perdurer telle qu'elle semble être envisagée à ce jour, cela ne pourra pas se faire sans compensation !

De ce fait **FO vous fait la demande expresse** de réfléchir aux thèmes d'accompagnement suivant :

- Une assurance d'évolution de rémunération pour tous les salariés impactés par le ramp-down,
- Une compensation financière liée aux impacts individuels induits par une dévalorisation de leur qualification par rapport à leurs emplois actuels,
- Un suivi RH dédié et personnalisé afin de permettre un futur changement de classification en dehors des règles usuelles mises en place par la Direction pour ceux qui auraient une classification inférieure,
- L'attribution d'un forfait horaire pour les classes de 3 à 8 et l'attribution d'un forfait jour pour les classes de 9 à 10.

FO restera intransigeant et se tiendra au côté des salariés concernés pour défendre leurs intérêts.

Même si le principal, à savoir la conservation de l'emploi de tous les salariés concernés et le maintien de la rémunération, est acquis grâce à nos actions passées, il n'est pas normal que les salariés se voient appliquer une double peine; une mutation non désirée et une non reconnaissance de leurs compétences acquises dans leurs secteurs d'origine.

L'effet psychologique sur chacun d'entre eux n'est pas à négliger, c'est l'estime de soi qui est directement attaqué.

De ce fait, FO moteur sur ce sujet depuis des mois, se tient à votre disposition pour discuter plus précisément des mesures demandées.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, nos meilleures salutations.

Pour le syndicat FO
Régis DELU

FO AIRBUS – HELICOPTERS

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

Email : syndicat.ma-fo.ah@airbus.com